

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°3

OBJET : EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE – COMPTE RENDU

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 7

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le onze février deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-François TEIL (à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (à Lydie AUGAY), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renonciations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Jeannette Ponteille, renonciation au DPU le 04/12/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Joseph Vignon, renonciation au DPU le 12/12/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Paul de la Goutte, renonciation au DPU le 12/12/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Paul de la Goutte, renonciation au DPU le 12/12/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, impasse de la piscine, renonciation au DPU le 16/12/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint Antoine, renonciation au DPU le 16/12/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint Joseph, renonciation au DPU le 18/12/2024
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin de la Brosse, renonciation au DPU le 03/01/2025

Concessions cimetièrè :

| | |
|------------------------|--|
| <u>Cimetièrè n°2 :</u> | 14/11/2024 : renouvellement concession, 3m ² , 15 ans |
| | 18/11/2024 : renouvellement concession, 3m ² , 15 ans |
| | 02/01/2025 : nouvelle concession, 3m ² , 30 ans |
| <u>Cimetièrè n°3 :</u> | 20/11/2024 : renouvellement concession, 3m ² , 15 ans |
| <u>Cimetièrè n°4 :</u> | 06/12/2024 : nouvelle caverne, 2m ² , 30 ans |
| | 07/12/2024 : renouvellement concession, 3m ² , 15 ans |
| | 12/12/2024 : renouvellement concession, 3m ² , 30 ans |
| | 19/12/2024 : nouvelle caverne, 2m ² , 30 ans |

Conventions :

- Convention relative à la cession de livres entre la société RECYCLIVRE.COM et la médiathèque
- Convention de mise à disposition d'un local 12 rue du 11 novembre au profit de l'association « Les Restos du Cœur »

Urbanisme :

Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la rénovation énergétique du bureau de poste – Dépôt le 03 janvier 2025

Engagement de dépenses :

Balayage mécanique, voirie communale, JPL DESHERBAGE :

Montant : 11 520.00 € HT 13 824.00 € TTC

Contrat de gestion des abonnements presse, médiathèque, A2PRESSE :

Montant : 2 097.96 € HT 2 097.96 € TTC

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre réaménagement parking de la Cure, CLE INGENIERIE :

Montant : 36 135.00 € HT 43 362.00 € TTC

Attribution des marchés de travaux réhabilitation de la Poste :

Lot 1 – platerie/peinture, VILLECOURT LAURENT PLATRERE : 37 703.19 € HT

Lot 2 – Menuiseries extérieures, MENUISERIE BRUN BEAUJOLAIS VERT : 10 500.00 € HT

Lot 3 – Electricité, ROCHARM SAS : 29 000.00 € HT

Lot 4 – Plomberie Sanitaire – LARUE SARL : 26 960.00 € HT

Avenant n°1 au marché de travaux – reconstruction d'un pont « Les Hauts de la Rivière » : portant sur des prix nouveaux et dépenses suite intempéries. Montant : 10 298.05 € HT

Demandes de subvention :

| Financier | Dispositif | Projets | Montant projet € HT | Montant sollicité | Date de dépôt |
|-----------|------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Etat | DSIL 2025 | Requalification du parking de la Cure | 814 073.00 € HT | 130 000.00 € | 30/01/2025 |

Le Conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu de délégations.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 11 février 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

